



**UNION NATIONALE  
DES OPERATEURS ECONOMIQUES  
DU CONGO**

Patronat Congolais

**PRESIDENCE NATIONALE**

**BUREAU EXECUTIF NATIONAL**

**CABINET**

**SECRETARIAT GENERAL**

*Brazzaville, le 12 septembre 2025*

N° **038**/PN/BEN/SG/25.

## COMMUNIQUE

Le **Dr Jean Daniel OVAGA**, Président du Conseil d'Administration, Président Exécutif National de l'Union Nationale des Opérateurs Économiques du Congo (**UNOC**) rappelle aux adhérents que, conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts, l'Union est constituée en fédérations d'entreprises qui rassemblent les entreprises évoluant dans le même secteur d'activités.

A cet effet, les fédérations ont été créées afin de :

- Favoriser la concertation et la coordination entre les chefs d'entreprises évoluant dans le même secteur;
- Identifier les difficultés spécifiques rencontrées ;
- Produire régulièrement des rapports permettant à l'UNOC de défendre efficacement leurs intérêts.

Cependant, il est constaté que les fédérations demeurent peu dynamiques alors que l'UNOC attend des dites fédérations un engagement plus marqué et une participation active.

Ainsi, le Président Exécutif National incite les dirigeants des fédérations à plus de responsabilité pour permettre à l'UNOC de bénéficier de la remontée d'informations et de jouer pleinement son rôle.

**Dr Jean Daniel OVAGA**